



GARDE CHAMPETRE - POLICE RURALE

Réglementation en vigueur dès le 1er janvier 2026.

Selon l'arrêté du 22 août 2023 : Les véhicules terrestres de service des gardes champêtres sont de couleur blanche... Tous les véhicules doivent avoir les inscriptions « **Garde champêtre - Police rurale** »... le nom de la commune et le numéro du département.

Sérigraphie **Garde champêtre - Police rurale** pour VL / PU



Format 810 x 400 mm
avec liseret rouge et texte vert sérigraphié sur 2 lignes
« **GARDE CHAMPETRE
POLICE RURALE** »



2 écussons rond diamètre 300 mm

VILLE 00 Personnalisation obligatoire

2 bandes crosse (1190 x 205 mm)

côté conducteur

côté passager



GARDE CHAMPETRE - POLICE RURALE

1 bandeau Format 810 x 400 mm
avec liseret rouge et texte vert sérigraphié sur 1 ligne
« **GARDE CHAMPETRE - POLICE RURALE** »



1 écusson rond diamètre 150 mm

2 bandes neutres (1050 x 145 mm)



2 bandes « **GARDE CHAMPETRE -** »
GARDE CHAMPETRE. (1050 x 145 mm)

2 bandes « **POLICE RURALE** »
POLICE RURALE (1050 x 145 mm)

Options Rampe Vega

5 feux bleus, sirène
& haut parleur intégrés
avec ou sans
public adress



Options Balisage

avant



arrière



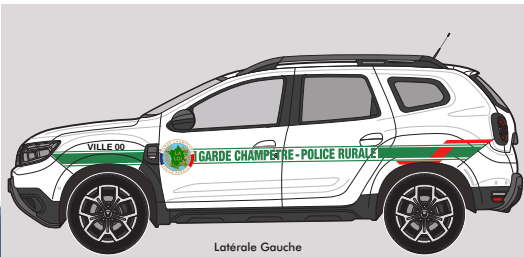
avant



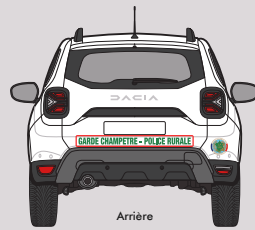
arrière



Tarif dégressif selon les quantités et les besoins.



Latérale Gauche



Arrière



Vue de dessus

